80e ANNEE. — N° 60. MERCREDI 22 MAI 1940.

25 c. **Journal du Lot** 25 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page (— de —).....	3 fr. 50
» 2e page (— de —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

La Situation

La confiance dans notre victoire finale est fondée sur des raisons qui en font une certitude... à condition que les civils tiennent ! Il n'est, à l'arrière que de savoir l'attendre sans faiblir ! Ce n'est pas dans les moments où tout va bien qu'il y a du mérite à tenir !

Voici notre supériorité : c'est que nous pouvons durer et que l'Allemagne ne peut pas. Il lui faut la victoire tout de suite, ou bien c'est la défaite qui viendra !

⁂

Toute la politique de la guerre, je veux dire la manière dont elle est conçue, comprise et conduite doit être commandée par cette considération primordiale.

Les semaines, les mois qui passent apportent aux Alliés un accroissement de forces. Celles de l'Allemagne, quand elle a décidé et entrepris son offensive, étaient portées à un point qu'elles ne peuvent pas dépasser parce qu'elles s'alimentent à des sources qui ne se renouvellent pas. Grâce à leurs immenses ressources, à leurs Empires, à la maîtrise incontestée de la mer qui leur assurent un ravitaillement inépuisable, le rythme des fabrications de guerre en Angleterre et en France va toujours en augmentant, alors que dans le Reich des difficultés de toutes sortes le freinent irrésistiblement.

⁂

Mettons-nous bien ceci dans la tête et dans le cœur : *durer c'est vaincre*. Au moment de tracer ces mots je les vois écrits chez des confrères. Et tant mieux ! Il importe de les répéter, d'en imprégner l'esprit de nos compatriotes parce qu'ils contiennent notre salut.

Il faut les redire sans se lasser *parce que c'est la vérité*, tandis que la masse allemande, ramassée et concentrée pour une rencontre qu'elle veut décisive, pousse à fond, sacrifiant hommes et matériel à ce but qui prime tout, d'en finir vite, le plus vite possible.

LA CHANCE DE NOTRE ENNEMI EST DANS LA RAPIDITE ; LA NOTRE EST DANS LA DUREE ! Après la défaite de la Hollande et de la Belgique — que ces pays auraient pu éviter s'ils avaient consenti quand il l'aurait fallu à faire une différence entre leurs ennemis et leurs amis, entre leurs agresseurs et leurs défenseurs ! — la partie est engagée dans ces conditions. A présent, personne n'est en mesure d'en changer les données ! Notre affaire est de jouer le jeu en nous servant des atouts que nous avons en mains : celui dont nous disposons, celui qui nous donnera la victoire, *c'est de tenir !*

⁂

Nous pouvons perdre une bataille et gagner la guerre ! Cela s'est vu, n'est-ce pas ? Notre ennemi ne le peut pas. En 4 ans et demi, la dernière fois, après avoir écrasé la Belgique et remporté la victoire de Charleroi, il ne s'est jamais relevé de sa défaite sur la Marne ! Alors, pourtant, plus qu'aujourd'hui, il avait les réserves, les moyens d'entretenir sa campagne et de réparer ses pertes !

Le mot de Paul Reynaud est très juste : « Hitler joue son va-tout dans cette bataille. » *Mais nous n'y jouons pas le nôtre !* Il a lancé l'offensive actuelle pour une victoire rapide et prompte, pour empêcher l'œuvre du temps qui nous renforce et qui l'affaiblit, pour nous briser avant l'accroissement de l'armée britannique, pour conjurer les effets du blocus, pour devancer la livraison du matériel américain, pour profiter du délai où il dispose encore d'une supériorité en nombre d'avions et d'effectifs, délai pendant lequel il peut encore se croire « le plus fort ! »... bref, pour essayer de nous vaincre avant qu'il soit trop tard.

⁂

Ne pouvant mordre, sans de terribles et longs efforts, sur notre ligne Maginot, Hitler a foncé sur les pauvres défenses belges et hollandaises dont il connaissait la vulnérabilité. Là, il savait qu'en y mettant le prix, çà ne tiendrait pas, cà ne durerait pas. La Hollande était à moitié conquise par le dedans. Elle avait, chez elle, répartie sur son territoire et disposée aux bons endroits, une petite armée allemande bien camouflée qui s'est mobilisée au commandement du Reich et qui frappait par derrière les combattants hollandais pendant que ceux-ci faisaient face aux envahisseurs. Quant à la Belgique, elle était surtout protégée par une neutralité qui la livrait aux coups d'Hitler. De ce côté, l'Allemagne était certaine que la résistance serait brève, l'Angleterre et la France ne pouvant leur porter à temps un secours suffisant.

Hitler a réalisé là son coup de « guerre-éclair » ; il a fait ce qu'il annonçait dans ses conversations avec Rauschnig en disant qu'il fondrait la nuit sur son ennemi comme un fauve sur sa proie. Le 9 mai au soir, silence et calme. Le 10, à 5 heures du matin, Bruxelles bombardée, les aérodromes attaqués, la Belgique envahie, la guerre déchaînée...

On sait le résultat. Mais à présent, il faut qu'il en soit fini de ces règlements en cinq sec. Entre les deux masses énormes d'hommes et de matériel qui s'affrontent, il ne peut être question d'une liquidation en coup de foudre. *La guerre se déroulera dans le temps plutôt que dans l'espace. Et c'est ainsi qu'on aura Hitler !*

⁂

Parmi les facteurs déterminants de la lutte ainsi engagée, il y a aussi le courage des hommes. Celui de l'avant ne craint aucune comparaison. Il importe que celui de l'arrière se montre digne de nos splendides combattants. Sur ce sujet, notre confrère du *Temps* écrit les lignes suivantes que je veux citer car elles disent les choses exactement comme il faut :

« *L'exemple des combattants tra-* « *ce leur devoir aux Français de l'ar-* « *rière.* Dans les instants critiques « tels que celui que nous vivons, il « y a un courage civil, tout de sang- « froid, de volonté de vaincre et de « foi dans la victoire. Ce courage-là « doit nous dicter toutes nos paroles, « inspirer tous nos actes. C'est main- « tenant, ou jamais, qu'il faut domp- « ter nos nerfs, rester maîtres de nos « réflexes, *nous garder de tout pes-* « *simisme injustifié, nous cuirasser* « *contre les rumeurs alarmistes qui,* « *consciemment ou inconsciemment,* « *font le jeu de l'ennemi.* Il nous faut « faire preuve de discipline, nous « grouper autour de nos chefs, obser- « ver les consignes qui nous sont « données dans l'intérêt général. *Il* « *nous faut aussi et surtout ne ja-* « *mais, en aucun cas, désespérer de* « *la France immortelle, rester con-* « *fiants dans les destins de notre* « *vieux pays qui a bravé tant de tem-* « *pêtes et surmonté tant d'épreu-* « *ves !* ».

⁂

Cette confiance dans notre victoire est fondée sur des raisons qui en font une certitude. Il n'est, à l'arrière, que de savoir l'attendre sans faiblir.. Aux observations de notre confrère, bornons-nous à ajouter que ce n'est pas dans les moments où tout va bien qu'il y a du mérite à se montrer confiant et à tenir.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Un second Clemenceau

C'est M. Winston Churchill. « Je fais la guerre », dit-il. C'est tout un programme. C'est mieux qu'un programme, c'est un état d'esprit. Il y a longtemps que cet homme d'Etat, de coutume isolé, a vu venir les événements. Longtemps qu'il n'avait plus d'illusions. Et maintenant il assume une charge accablante avec une intraitable résolution. Comme tous les forts, il ne pense pas à récriminer : il ne pense qu'au salut public.

A son émouvante harangue de Westminster, le général Gort vient de faire écho dans le message qu'il adresse à ses troupes, avec de justes félicitations pour leur belle attitude en Belgique : « Nous sommes aujourd'hui à la veille d'un des grands moments de l'histoire de l'Empire. La lutte sera dure et longue. Mais nous pouvons avoir confiance dans la victoire finale. »

Informations

Remaniement ministériel

M. Paul Reynaud, président du Conseil a offert au maréchal Pétain d'entrer dans le gouvernement en qualité de ministre d'Etat, vice-président du Conseil. Le maréchal Pétain a accepté.

Le Président du Conseil a demandé à M. Daladier d'accepter de prendre, à sa place, le portefeuille des Affaires étrangères. M. Daladier a accepté. M. Paul Reynaud devient ministre de la Défense nationale et de la guerre.

M. Georges Mandel, ministre des Colonies, remplace M. Henry Roy au ministère de l'Intérieur. M. Paul Reynaud a demandé à M. Roy de vouloir prendre le portefeuille des Colonies, mais M. Roy ayant estimé que ce département requerrait des qualités techniques particulières, a décliné l'offre qui lui était faite.

M. Louis Rollin, ancien ministre des Colonies, remplace M. Mandel et M. Léon Baréty prend le portefeuille du Commerce.

L'aviation allemande a perdu plus de 1.000 avions

D'une étude méticuleuse de toutes les sources d'information, il apparaît que l'aviation allemande a perdu plus de mille avions depuis l'invasion des Pays-Bas par le Reich. A ce chiffre il convient d'ajouter les pertes de l'ennemi en Pologne et en Norvège.

Vendredi, le communiqué du haut commandement allemand a déclaré que les pertes de l'aviation alliée se montent à quatorze cent soixante-deux appareils. Il est à croire que le haut commandement allemand a, par erreur, publié ses propres pertes. En fait, les pertes alliées ne représentent qu'une petite fraction des chiffres des allégations allemandes.

L'action de l'aviation alliée

Des avions de bombardement de la Royal Air Force ont effectué avec succès de nouvelles opérations contre les communications et les bases ennemies.

Des opérations entreprises pendant la nuit en Allemagne se sont étendues sur une vaste région et un nombre important d'objectifs militaires ont été littéralement écrasés par des bombes de gros calibre.

Narvik est aux mains des Alliés

Narvik est pratiquement aux mains des Alliés. La ville se trouve maintenant dans une véritable tenaille. Les Allemands ont encore une seule issue vers la frontière qui sera fermée d'un moment à l'autre.

Les citoyens américains quittent l'Italie

De nombreux citoyens nord-américains sont arrivés à Gênes, venant du nord, du centre et du sud-est de l'Europe, où ils résidaient. Nombre d'entre eux se sont déjà embarqués sur le paquebot « Washington » qui a appareillé samedi après-midi, pour New-York.

Le problème méditerranéen

Si l'incendie éclatait sur un point quelconque du littoral méditerranéen, il ne tarderait pas à prendre la plus grande extension et à gagner tout l'Orient. Mais jusqu'ici un tel événement a été évité par la sagesse de ceux qui auraient pu le provoquer.

Que nous soyons dans une phase difficile, à raison de l'intensification de la lutte à l'Occident, personne ne le contestera, mais la démarche américaine a produit à Rome et sur le champ une impression salutaire.

Rien ne dit que cette impression ne se prolongera pas et que la paix sera troublée au sud du continent et, par répercussion, dans l'Afrique du Nord et le proche Orient.

Il n'est pas douteux que les paroles de M. Winston Churchill et le message du général Gort retentiront au loin. En Grande-Bretagne, dans tout l'Empire britannique et chez nous aussi. Il fait bon sentir notre grande alliée et son armée à l'unisson. Nous vivons et luttons pour la même cause. Quel réconfort pour toutes les victimes des chevaliers de « l'espace vital », malheureuses nations pour qui brûle désormais la vivifiante lueur d'espoir.

Mais il ne s'agit pas de sentiment pour les chefs britanniques, comme pour les nôtres ; il s'agit de l'action contre le monstre. Jamais la Grande-Bretagne n'avait si vivement éprouvé la haine allemande et senti la préparation satanique d'une offensive dirigée contre elle, par tous les moyens imaginables, des bords même de la mer du Nord.

Dépité de ne pouvoir vaincre son ennemie en bataille rangée sur mer ou sous les flots, l'Allemagne la menace de ses avions, de ses hydravions, de ses transports aériens, de ses parachutistes ; elle veut se dresser en riveraine dominatrice de Calais au cap Nord pour réduire sa rivale et l'écraser.

Cette prétention permettrait à M. Winston Churchill de galvaniser la nation britannique si c'était nécessaire, mais ce n'est même pas utile. Comme nous, les Britanniques savent bien qu'ils combattent pour leurs foyers et tous leurs biens matériels et spirituels, en un mot pour la civilisation et la patrie.

En Italie

La presse dominicale anglaise estime qu'en dépit d'une forte pression allemande, l'Italie continuera sa politique de non-belligérance.

Le rédacteur diplomatique de l' « Observer », rappelant que depuis une semaine Hitler exerce une forte pression sur Mussolini, fait remarquer que le Duce, en décidant sa conduite, doit tenir compte d'un certain nombre de facteurs parmi lesquels l'attitude du Vatican, l'attitude de M. Roosevelt et l'impopularité de la guerre chez le peuple italien.

Il observe, en outre, que M. Mussolini n'est pas encore convaincu « de la certitude d'une victoire allemande ».

Communiqué officiel

N° 518. — Les principaux combats ont eu lieu dans la région au nord-est de Saint-Quentin, où nos troupes opposent à l'ennemi une résistance acharnée. De violentes attaques ont été repoussées par nous dans la région de Montmédy, avec de fortes pertes pour l'ennemi.

Grosse activité aérienne. Notre aviation de chasse et notre D.C.A. se sont opposées aux incursions de bombardement ennemies, leur infligeant de très lourdes pertes. En particulier une expédition ennemie comptant quinze appareils a perdu les deux tiers de son effectif.

N° 519. — Nos troupes combattent vigoureusement dans la région au nord de Saint-Quentin pour contenir la poussée de l'ennemi.

Aux environs de Rethel, des éléments ennemis qui avaient réussi à franchir l'Aisne ont été rejetés dans le courant de la nuit.

Dans la région de Montmédy, les attaques allemandes se sont renouvelées avec la même intensité. Elles ont été repoussées.

Au cours de la nuit notre aviation de bombardement a poursuivi avec acharnement son plan de désorganisation du ravitaillement ennemi.

EN PEU DE MOTS...

— Le général Guillaumat, ancien ministre de la guerre, est décédé samedi à Nantes, à l'âge de 76 ans.

— Le nouveau sous-marin italien « Léonard-de-Vinci » a atteint, au cours des essais de plongée, la profondeur de 111 mètres.

— Un tremblement de terre a été ressenti dans la plupart des villes qui se trouvent le long de la côte, en Californie. On compte 5 tués et 60 blessés, dont une trentaine très grièvement.

— Dix mille enfants ont été transférés, dimanche, des villes situées sur les côtes de l'Est et du Sud, dans certaines régions du Pays de Galles.

— Pour distribution de tracts d'inspiration étrangère, le 3e tribunal militaire a condamné trois communistes : Pierre Kalber et sa maîtresse Blanche Moulin, à 5 ans de prison et Dominico Cinfoli à 4 ans de prison.

— On annonce la mort de M. Henry Maillac, président de la Confédération générale des vignerons. M. Maillac est décédé subitement à Luc-sur-Urbien.

NOS ÉCHOS

Le défilé des « vieux méprisables ».

Les Anglais n'ont pas oublié le mot malheureux du Kaiser sur la « méprisable petite armée » du Maréchal French mais leur sens de l'humour a tourné l'injure en plaisanterie. C'est ainsi que les vétérans de la guerre de 1914 sont appelés, en guise de petit nom d'amitié, « The Old Contemptibles — les Vieux Méprisables ».

Un millier d'entre eux ont défilé dimanche dernier à travers les rues de Londres, au son des fifres des Scots Guards et des trompettes des Life Guards. Les « vieux méprisables » portaient les costumes civils les plus hétéroclytes : jaquettes et haut de formes voisinant avec des vestons rapiécés et des cache-nez déteints, mais sur toutes les poitrines brillait une rangée de médailles.

L'avion et le colimaçon.

Cela pourrait être une fable. Ce n'est qu'une histoire vraie. L'animal le plus rapide du monde, en l'espèce l'aviateur, manifeste un singulier intérêt pour le lent chemineau à coquille. Mais c'est un intérêt... des plus intéressés.

En trois mots, un poste d'aviateurs de la R.A.F. vient d'établir en France un élevage d'escargots. Leur « ferme » consiste en un enclos grillagé de 4 m². Tous les matins les aviateurs qui ne sont pas de service vont à la chasse aux environs et rapportent leur gibier que l'on nourrit libéralement de feuilles fraîches en attendant de l'envoyer au cuistot français de l'escadrille qui connaît toutes les manières d'accommoder l'escargot.

Et c'est d'autant plus amusant qu'au temps où la France et l'Angleterre étaient des sœurs ennemies, les Anglais traitaient volontiers les Français de mangeurs de grenouilles et mangeurs d'escargots !

LE LISEUR.

Chronique du Lot

CHAMBRE DE COMMERCE DU LOT

Séance du 9 mai 1940. — Présidence de M. P. Orliac, Président. — *Crédits supplémentaires pour l'exercice 1939.* — Par décision en date du 5 avril 1940, transmise par M. le Préfet du Lot, M. le Ministre du Commerce a autorisé l'inscription au budget de 1939 des crédits supplémentaires demandés par la Chambre de Commerce dans sa séance du 14 mars 1940, les sommes nécessaires devant être prélevées sur les disponibilités de l'exercice.

Compte de l'exercice 1939. — Projet de budget pour 1941. — Après avoir entendu le compte rendu financier de l'exercice 1939, fait par M. Boi, Trésorier, la Chambre approuve le compte des recettes et des dépenses de cet exercice et vote le projet de budget pour 1941, qui lui est soumis par le Président et qui se résume comme suit : recettes, 82.707 fr. 75 ; dépenses, 82.707 fr. 75, en diminution de 12.130 fr. 45 sur le budget primitivement prévu pour 1940.

Ligne Aurillac-St-Denis-Martel. — Par lettre du 28 mars 1940, la S.N.C.F. fait connaître que pour donner satisfaction au vœu émis par la Chambre de Commerce, dans sa séance du 14 mars 1940, il serait indispensable de mettre en service un deuxième autorail sur cette ligne, mesure incompatible avec les restrictions qu'impose la situation actuelle.

Poste automobile rurale. — Par lettre en date du 14 avril 1940, M. le Ministre des P.T.T. fait connaître les raisons pour lesquelles il n'est pas possible de donner satisfaction au vœu émis par la Chambre de Commerce dans sa séance du 14 mars 1940 exprimant les doléances des entrepreneurs qui n'ont pas cessé d'exploiter leur service.

Fonds national de compensation. — Conformément aux prescriptions du décret du 15 avril 1940 et de la circulaire du 27 avril 1940 de M. le Ministre de l'Intérieur, la Chambre de Commerce prend une délibération en vue de son adhésion au Fonds national de compensation des allocations familiales.

Mobilisation économique. — M. le Président donne lecture des principaux passages du rapport présenté par M. le Président Sicard à la réunion du 6 mai 1940 du Comité de la IXe Région économique.

Ces passages concernent plus particulièrement les approvisionnements en matières premières et en combustibles, le problème de la main-d'œuvre et la crise des transports.

Congés professionnels. — M. le Président fait connaître que, par télégramme du 17 avril 1940, M. le Ministre du Commerce a invité les Régions économiques à surseoir à tout envoi de dossiers pour mises en affectation spéciale, celles-ci devant être remplacées par des « congés professionnels ».

Il donne lecture de l'instruction du 2 avril 1940 de M. le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre ainsi que de la circulaire du 26 avril 1940 de M. le Ministre du Commerce relatives au régime des congés professionnels. Une copie de ces documents sera adressée à chaque membre de la Chambre de Commerce et le Secrétariat fournira aux intéressés qui lui en feront la demande tous renseignements utiles.

Avances aux petits industriels et aux artisans. — M. Labrousse analyse et commente le décret du 22 février 1940 et la circulaire de M. le Ministre du Commerce du 12 avril 1940 fixant les conditions dans lesquelles des avances pourront être consenties, par l'intermédiaire des Chambres de Commerce, aux petits industriels et aux artisans qui auront constitué des groupements pour les fabrications de la Défense nationale et titulaires de marchés à ce titre.

Après avoir indiqué les diverses formes que peuvent prendre ces groupements et les conditions exigées pour l'octroi des avances, M. Labrousse invite la Chambre à procéder immédiatement à la désignation des membres de la Commission consultative chargée d'instruire les demandes.

M. le Président remercie M. Labrousse, qu'il félicite pour la clarté de son exposé, et il propose à ses collègues de fixer à *neuf* le nombre des membres de la Commission consultative, deux tiers devant être fournis par la Chambre de Commerce et l'autre tiers par la Chambre des Métiers.

Cette proposition étant adoptée, l'Assemblée désigne alors *six* de ses membres, qui sont : MM. Orliac, Soupire, Mayaudon, Delanis, Payard et Cance, et charge son Président de se mettre dès que possible en rapport avec la Chambre des Métiers.

Relevé des prix au 1er mai 1940. — M. le Président donne lecture du décret du 3 mai 1940 prescrivant que les commerçants en gros, demi-gros et détaillants doivent établir un relevé général des prix effectivement pratiqués par eux à la date du 1er mai 1940, concernant les produits, marchandises et denrées vendus dans leurs établissements.

Les membres de l'Assemblée constatent unanimement l'impossibilité matérielle de l'application du décret dans sa forme actuelle et chargent leur Président de faire une démarche auprès des Pouvoirs publics pour obtenir l'assouplissement de cette réglementation.

Aérodrome de Labéraudie. — M. le Président donne lecture à ses collègues d'une nouvelle lettre qu'il a adressée le 22 avril 1940 à M. le Ministre de l'Air au sujet de l'agrandissement et de l'utilisation de l'aérodrome de Labéraudie et lui signalant qu'un avion de bombardement qui a dû atterrir sur cet aérodrome risque de ne pouvoir en repartir sans de sérieux inconvénients.

Cette lettre reçoit l'approbation unanime de l'Assemblée.

Subvention. — La Chambre vote une participation de 500 fr. à la « Semaine du Secours National ».

Service de santé

M. Aillet, médecin-auxiliaire, est promu au grade de médecin-sous-lieutenant et affecté à la 17e région.

QUI EST-IL ?

Voici une de ces aventures qui peuvent être un banal fait divers, mais qui peuvent aussi se rattacher à un ordre de choses plus graves.

C'est pourquoi il est intéressant de la raconter avec quelques détails. Il s'agit d'abord d'un vol d'automobile accompli dans des conditions qui prouvent que le voleur est un gaillard hardi et résolu.

Donc, vendredi, vers 5 heures du soir, M. Boyer, huissier et marchand de meubles, avait laissé devant chez lui, rue Blanqui, son auto en stationnement pendant qu'il causait, non loin de là, avec un de ses clients. Soudain, il vit passer devant lui son auto qui filait rapidement et tourna sur le boulevard dans la direction de Paris.

Sans perdre de temps, il alerta la police. Justement, M. Reilhac, commissaire, venait de remarquer devant la mairie le passage d'une auto à une allure folle et ne semblant prendre aucun souci des accidents qu'elle pouvait causer sur le boulevard où la circulation était grande. Au passage, M. Reilhac put voir le numéro d'immatriculation. C'était bien celui de la voiture de M. Boyer.

Les brigades de gendarmerie furent informées. A Payrac, le brigadier, seul à ce moment, tendit un barrage sur la route avec l'aide de quelques citoyens. En avant de ce barrage, sur une centaine de mètres, s'allongeait un chantier de réparation de la chaussée qui ne laissait libre qu'un côté de la route.

Le chef de ce chantier vit arriver une auto filant à toute allure et qui s'arrêta. Le chauffeur en descendit tranquillement, entra dans le champ et, sans se troubler, répondit à la question du chef de chantier lui demandant « où allez-vous » ? qu'il allait satisfaire un besoin pressant. C'était bien le voleur de M. Boyer et on a su depuis qu'il avait aperçu de loin le barrage tendu après le chantier et la casquette du brigadier de gendarmerie.

Naturellement, il ne revint pas, et tandis qu'on le cherchait, il avait contourné le village et s'était installé dans l'autobus qui venait de faire halte et repartait vers Souillac. Mais il n'alla pas jusque là. Ayant compris qu'il était signalé, il descendit à Lanzac où il s'engagea dans les champs.

Toujours poursuivi, il aurait peut-être fini par échapper, lorsque dans un sentier il fut arrêté par un jeune berger qui, de loin, avait vu les signaux des gendarmes. Sans hésiter ce jeune homme se jeta sur lui et le fit tomber. Ce qui donna aux gendarmes le temps d'arriver.

Voilà les faits. Ils révèlent un gaillard audacieux, qui n'a pas froid aux yeux et qui ne perd pas aisément son sang-froid.

Mais qui est-il ? C'est ce qu'il serait intéressant de connaître. Or, jusqu'ici on est obligé de s'en rapporter à ses dires, car il n'était porteur d'aucun papier d'identité.

Il prétend s'appeler Daniel Doukerk, habiter Vincennes, et être âgé de 23 ans. C'est tout ce qu'on a pu tirer de lui. Il refuse obstinément d'en dire plus.

Des renseignements ne tarderont pas à arriver qui confirmeront ou démentiront ses déclarations. Cette attitude est d'autant plus étrange qu'on a — croyons-nous — trouvé sur lui une lettre écrite par une femme habitant Nice et dans laquelle sa correspondante lui reproche de ne rien faire.

Cela peut s'entendre de bien des façons.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que l'enquête continue.

ETRANGER SUSPECT ARRÊTÉ A LATRONQUIÈRE

La gendarmerie de Latronquière, informée de la présence de deux étrangers d'allure suspecte dans la commune de Terrou, se mit à leur recherche.

Un des deux étrangers fut découvert dans une cabane en ruines. Sous la menace, il se rendit. Fouillé, il fut trouvé porteur d'une somme de 800 francs en billets de banque dont il ne put expliquer la provenance, ainsi que d'un trousseau de clés, d'un couteau et de quelques victuailles.

Il a déclaré se nommer Pallo Valleja, et être âgé de 20 ans, d'origine espagnole. Tout ce qu'il a trouvé pour justifier la somme qu'il portait, c'est qu'au cours de ses randonnées, il chassait le lapin à l'aide de pièges et qu'il vendait le produit de sa chasse. L'argent qu'il possède serait le produit de cette vente. Il a prétendu qu'il voulait rentrer en Espagne.

Indiquons que parmi les clés qui ont été trouvées sur lui, une d'elles ouvre la porte dérobée donnant dans le magasin cambriolé de M. Baudel.

Pallo Valleja, conduit à Cahors, a été écroué à la prison. Son camarade est recherché.

CAHORS

ETRANGERS EN DÉFAUT

Dans la journée de dimanche, des procès-verbaux ont été dressés contre le nommé Allegrini, Faustino, 43 ans, Italien, cimentier à Castelnau-Montratier, pour défaut de sauf-conduit, et contre Manuel Rodriguez, Portugais, apprenti-mécanicien, demeurant à Cahors, pour défaut de titre de séjour.

Dans la soirée, de 21 heures à 1 heure du matin, M. le Commissaire de police a procédé à la vérification de nombreuses identités.

Deux étrangers, en situation irrégulière, ont été arrêtés et enfermés au violon municipal.

Il s'agit des nommées Coella Ignacia, 23 ans, Portugaise, ouvrière d'usine à Cahors, qui était dépourvue de papiers d'identité, et de Emilia Sola, 34 ans, Espagnole, qui n'avait pas de titre de séjour. Celle-ci a été écrouée.

Nécrologie

C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme veuve Descrosaille, décédée à Cahors, à l'âge de 81 ans.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mlle Descrosaille, à la famille, nos sincères condoléances.

Avis aux hôteliers

M. le Commissaire de police rappelle que les étrangers doivent lui être déclarés dans les 24 heures de leur arrivée au plus tard.

Chacun comprendra que cette prescription est plus que jamais d'intérêt national. Les délinquants seront impitoyablement poursuivis.

Auto contre auto

Un accident de la circulation s'est produit dimanche soir, vers 15 heures, sur le Boulevard Gambetta, à hauteur du Lycée Clément-Marot.

Deux autos sont entrées en collision, l'une conduite par Mme Paquignon, demeurant à Espère, l'autre par Mme Delfau, demeurant à Toulouse.

Plusieurs personnes se trouvant dans les véhicules ont été plus ou moins contusionnées. Les dégâts matériels sont insignifiants sur la voiture de Mme Delfau, mais ils sont assez sérieux sur la voiture de Mme Paquignon.

Renouvellement des sépultures

M. le Maire de la Ville de Cahors rappelle à ses administrés que les sections N°s 4 et 5, dans lesquelles des inhumations ont été faites du 23 octobre 1933 au 16 juillet 1934, vont être affectées à de nouvelles sépultures.

Il invite, en conséquence, les familles intéressées, à enlever, avant le 5 juin prochain, les signes funéraires placés sur les tombes de leurs parents.

Elles sont prévenues, qu'après ce délai, les corps seront enlevés et qu'elles ne seront plus admises à élever des réclamations quelconques.

LOTERIE NATIONALE

En raison de la difficulté matérielle d'effectuer la centralisation des opérations de la Loterie Nationale avant le 19 mai, le tirage de la 10e tranche est reporté à une date ultérieure qui sera fixée prochainement.

La poste militaire

On fait connaître que les services des colis et paquets-poste adressés aux militaires desservis par un secteur postal, est provisoirement suspendu.

Aucune modification n'est apportée au service des lettres, qui continue à fonctionner sans restriction.

EDEN

Mercredi 22, samedi 25 et dimanche 26 mai 1940, en soirée à 20 heures 45. Dimanche, matinée à 15 heures.

Une œuvre profondément humaine

FEMMES

avec Jeanne Boitel et Henri Rollan et la grande artiste polonaise Jodrix Andrewska.

En complément : **Un train dans la nuit,** drame, et les *Actualités Mondiales* avec les derniers faits.

UNION DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS

On nous prie d'insérer :

« Les membres du Bureau de l'U.D. des Syndicats confédérés du Lot font appel à la classe ouvrière du département pour qu'elle continue, sans défaillance et sans réserve, à se mettre avec dévouement au service de la Nation dans les heures graves que traverse la Nation.

« Ils demandent à chaque camarade de servir à son poste avec confiance et de collaborer avec toutes les organisations départementales et nationales dont l'effort commun est de contribuer à la lutte contre les dictatures pour la sauvegarde des libertés et du Pays. — *Le Bureau de l'U.D.* »

Locaux vacants pour les réfugiés

Toutes les personnes qui disposeraient d'appartements vacants, vides ou garnis, de chambres à louer, sont invitées à en faire immédiatement la déclaration au Commissariat de police.

Le Maire espère que cet appel bénévole sera favorablement accueilli, sinon il se verrait dans l'obligation d'exercer les droits de *réquisition* prévus par la loi.

Un registre sera déposé, à cet effet, au Commissariat de police.

L'horaire d'été des chemins de fer

La S.N.C.F. avise le public qu'en raison de la situation actuelle le nouveau service de trains de voyageurs, qui devait entrer en vigueur le 19 mai 1940, sera ajourné jusqu'à nouvel ordre. Les trains continueront à circuler avec leurs horaires actuels.

Suppression de trains de voyageurs

En raison des circonstances, les trains ci-après sont supprimés depuis vendredi 17 mai, à 0 heure :

N°s 1672, 1676, 1679, entre Cahors et Brive.

N°s 1677 et 1680, entre Cahors et Montauban.

N°s 1542 et 1547 entre Montsempron-Libos et Cahors.

N°s 2081 et 2082 entre St-Denis-près-Martel et Souillac.

L'achat des billets de banque belges

La Banque de France communique que ses succursales sont habilitées à acheter aux réfugiés les billets de la Banque nationale de Belgique sur la base de 144 fr. 40 français pour 100 francs belges et, à défaut des billets belges, les pièces d'argent du royaume de Belgique, sur la base de 1 fr. 40 français pour un franc belge.

Défaut de sauf-conduit

Procès-verbal a été dressé contre la nommée Romero Incarnacio, 23 ans, de nationalité espagnole, ouvrière d'usine, demeurant à Nuzéjouls, pour défaut de sauf-conduit.

PALAIS DES FETES

Mercredi 22, jeudi 23, samedi 25, dimanche 26 mai, en soirée à 20 heures 45. Dimanche, matinée à 15 heures.

Raimu, Ginette Leclerc, Charpin dans un des meilleurs films de Marcel Pagnol

LA FEMME DU BOULANGER

tiré d'une nouvelle de Jean Giono.

En complément : **Neige de Printemps** (documentaire). — *Actualités mondiales* de la semaine.

Arrondissement de Cahors

Saint-Cirq-Lapopie

Battue aux sangliers. — Au cours d'une battue dans la forêt de Negraval, un sanglier a été abattu.

Gaîté, doux exercice et modeste repas

Vieux proverbe et toujours juste mais combien plus véridique si nous ajoutons qu'après ce « modeste repas » il convient de prendre chaque fois une tasse de tisane Vichyflore. D'abord elle est délicieuse, ensuite elle à une telle action bienfaisante sur l'estomac, le foie, les reins et l'intestin qu'elle assure un fonctionnement complet et parfait de tous ces organes, évite la constipation et conserve une santé parfaite et par suite un caractère heureux, gai et enjoué, caractéristique des gens qui se portent bien. La tisane Vichyflore pour la santé est un trésor. La Gde Bte : 8 fr. 90. Ttes Phies.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Assemblée générale du Syndicat d'initiative. — L'Assemblée générale du Syndicat d'initiative est remise au jeudi 23 mai à 20 h. 30 du soir.

Lieu de la réunion, siège social, hôtel de la Monnaie.

Les classiques du Théâtre Municipal. — C'est le vendredi 31 mai à 20 h. 45, au Théâtre municipal de Figeac, que La Propagande des Classiques Français donnera : « Le Malade imaginaire », le chef-d'œuvre de Molière, avec une troupe de premier ordre.

Le spectacle se terminera par un acte de Labiche : « Les deux Timides ».

La défense passive dans nos écoles. — Dès le mois de septembre, la Mairie s'est préoccupée de l'organisation de la défense passive pour la population tout entière de la ville.

Le danger paraissant s'affirmer sérieusement, des mesures complémentaires sont étudiées en vue de la protection des enfants des Ecoles.

En cas d'alerte de jour, il importe de savoir ce que devront faire maîtres et enfants pour se mettre à l'abri du danger.

A cet effet, les familles doivent participer, dans la mesure du possible, aux dispositions à prendre dès que le danger sera signalé.

Les parents vont par suite recevoir une note dans laquelle ils seront invités à indiquer la mesure qu'ils jugent la plus favorable en tenant compte de leurs possibilités personnelles.

Ces mesures sont les suivantes :

1° Dès le signal de la sirène une personne se rend à l'école pour prendre son enfant.

2° Si l'enfant est assez grand pour effectuer seul le trajet de l'école à la maison, les parents peuvent autoriser le maître à le laisser rentrer chez lui. (Recommandations dans ce cas à l'enfant à se rendre à la maison le plus rapidement possible). Une surveillance et un service d'ordre seront organisés pour veiller à l'exécution rapide de cette disposition.

3° En cas d'impossibilité absolue, l'enfant reste sous la surveillance du maître qui prend lui-même ses dispositions pour assurer sa sauvegarde.

Evidemment des trois solutions, les deux premières sont de beaucoup les meilleures. La troisième ne doit être retenue qu'en cas d'empêchement des parents de rappeler leurs enfants auprès d'eux.

4° Pour les internats, les dispositions particulières sont prises pour les alertes de nuit notamment.

Cajarc

Mort pour la France. — C'est avec une vive douleur que nous avons appris le décès, aux armées, de notre compatriote M. Pierre-Georges Bach, décédé à l'hôpital de Mutzig (Alsace), à l'âge de 40 ans.

Originaire de Tour-de-Faure, Georges Bach était installé boucher à Cajarc depuis 15 ans environ. C'était une figure sympathique qui ne comptait que des amis dans notre région.

Nous adressons à Mme Bach, à son fils, à la famille nos bien sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Foire. — Cours moyens pratiqués à la foire du 18 mai :

Bœufs de boucherie, cours non établis faute d'amenés ; bœufs de travail et d'élevage, 350 à 400 fr. les 50 kg. ; porcs pour la charcuterie, 550 à 600 fr. les 50 kg. ; porcelets, 300 à 400 fr. l'un, selon qualité et grosseur ; moutons pour la boucherie, 5,50 à 6,50 ; agneaux de lait, pour la boucherie, 6,50 à 7,50, le tout le kilo.

Chevreau, 6 fr. ; poulets de grain, 10 à 12 fr. ; poules, canards, dindes, 7 à 10 fr. ; lapins 5 fr., le tout le demi-kilo ; pigeonneaux, 13 à 15 fr. la paire ; œufs, 6 fr. la douzaine ; oisons, 50 à 60 fr. la paire ; canetons, 40 à 50 fr. la paire ; poussins, 10 à 15 fr. la paire.

Avoine, 56 fr. le sac de 80 litres, maïs, 48 fr. le quarteron de 30 litres ; haricots, 5 à 6 fr. le kilo ; pommes de terre nouvelles, 2,50 à 3 fr. ; carottes, 3 à 4 fr., le tout le kilo ; asperges, 5 francs la botte de un kilo environ.

Plants de tomates, 3 fr. la douzaine ; plants de choux, 4 à 6 fr. le paquet.

Prochaine foire, le 30 juin.

Maux de reins ne sont pas maux de rien

Parmi tous les cas douloureux de l'arthritisme, il faut mentionner les maux de reins qui rendent tout travail pénible et dont l'aggravation risque de prendre un caractère dangereux. Contre la douleur et contre le retour de tous les états rhumatismaux, nous recommandons l'usage régulier du nouveau médicament Gandol à raison d'un cachet matin et soir. La douleur s'apaise par suite de la décongestion des organes rénaux et de l'évacuation régulièrement assurée de l'acide urique. Le Gandol, qui est toujours bien toléré par l'estomac, vaut 14 fr. 60 pour une cure de dix jours. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

RENSEIGNEMENTS

AUX HOMMES LIBÉRÉS DES CLASSES 1912 ET 1913

Il est rappelé aux hommes des classes 1912 et 1913 en cours de libération qu'ils doivent à l'arrivée dans leurs foyers se mettre à la disposition du commandant local de la défense passive. Dans les villes de Cahors, Figeac et Gourdon, ils se mettront à la disposition du directeur urbain de la défense passive. Dans les autres localités, ils donneront leur nom et adresse exacte à la brigade de gendarmerie qui les transmettra à la direction de la défense passive à la préfecture.

AVIS AUX MOBILISÉS ET MOBILISABLES BELGES

L'ambassade de Belgique à Paris communique :

Tous les mobilisés et mobilisables belges se trouvant en France, même s'ils sont touchés à l'heure actuelle par des ordres de rappel individuels, doivent demeurer sur place en France et attendre des instructions ultérieures des autorités militaires belges qui leur seront communiquées par la voie de la presse et de la radio.

Des instructions seront également communiquées par la presse et par la radio, en ce qui concerne le régime des exemptés, des réformés, et pour tout ce qui concerne les engagements militaires.

POUR LES FAMILLES DES MILITAIRES MORTS OU DISPARUS

Le « *Journal Officiel* » publie le décret-loi suivant relatif à l'allocation de secours de première urgence aux familles des militaires décédés ou disparus :

Article premier. — Les femmes ou, à défaut, les orphelins des militaires ou marins décédés ou disparus au cours des hostilités ont droit sur leur demande à un secours dit d'urgence dont le montant est fixé uniformément quel que soit le grade à 600 francs. Ce secours est majoré de 100 francs par enfant de moins de 16 ans. A défaut de femmes ou d'orphelins, le même avantage est accordé aux ascendants ou ascendantes du premier âge.

Art. 2. — En ce qui concerne les militaires ou marins disparus, le secours ne peut être demandé que s'il s'est écoulé au moins six mois depuis le jour de la disparition.

Dernière heure

COMMUNIQUÉ DU 20 MAI (soir)

La poussée allemande est toujours très vive dans la région au Nord et à l'Ouest de Saint-Quentin. De nouvelles attaques ennemies ont été repoussées dans la région de Montmédy. Rien d'important sur le reste du front.

La grande activité de notre aviation s'est poursuivie au cours de la journée. De nombreuses reconnaissances ont préparé l'engagement des formations de bombardement sur les éléments cuirassés ennemis. De forts tonnages ont été lancés sur les colonnes, retardant leur progression et leur infligeant des pertes sévères.

L'aviation allemande jette des bombes sur la région de Dieppe

La région de Dieppe avait eu plusieurs alertes samedi, la dernière fut donnée vers 22 heures et dura jusqu'à minuit.

A un moment donné, cinq avions allemands survolant à une faible altitude jetèrent plusieurs bombes qui firent un mort et un blessé.

D'autre part, les avions ennemis ont mitraillé les chalutiers en mer.

AU CONSEIL DES MINISTRES

Au cours du Conseil des ministres qui s'est tenu lundi soir à l'Elysée, des décisions importantes ont été prises.

La répression de certains crimes militaires

Des décrets-lois ont été pris par le garde des Sceaux afin d'accélérer la répression de certains crimes par les tribunaux militaires.

La carte de sucre

Le Conseil des ministres a également décidé qu'une carte de sucre serait instituée.

Le général Catroux est maintenu gouverneur général de l'Indochine

D'autre part, le général Catroux a été confirmé dans ses fonctions de gouverneur général de l'Indochine.

M. Paul Reynaud parlera aujourd'hui au Sénat

M. Paul Reynaud fera probablement aujourd'hui après-midi, au Sénat, une déclaration à la tribune du Sénat.

Le général Weygand chef suprême des armées

Le président de la République a signé dimanche un décret aux termes duquel le général Weygand est nommé chef d'état-major général de la défense nationale et commandant en chef de l'ensemble des théâtres d'opérations.

Pour détruire le
DORYPHORE
utilisez les :
BORTOX
INSECTICIDES ROTENONES
(en poudrage ou pulvérisation)
SANS DANGER
pour l'homme, les animaux domestiques et le gibier.
Ste BORDELAISE
2, Allées Alphonse-Peyrat, Toulouse

PLUS D'IVROGNES
POUDRE JANEHJO,
Inoffensive, sans goût. Tes phes 12 fr.
20, Rue de la Perle, Paris (3e)
Amélioration rapide.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Etude de Maître P. BERTRANDY, Licencié en Droit, Avoué à Figeac
Successeur de Maîtres MALRIEU, LOUBET et NUVILLE

VENTE DE BIENS D'INTERDIT

Consistant en une propriété rurale ayant son centre d'exploitation à Coste Nègre, commune de Viazac

Adjudication fixée au MERCREDI DOUZE JUIN MIL NEUF CENT QUARANTE à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice de FIGEAC, boulevard Président Wilson.

En exécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de Figeac, le 3 mai 1939, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille prise le 22 avril 1939, sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton Est de Figeac, et d'un autre jugement rendu par le même Tribunal à la date du 24 avril 1940,

Il sera procédé, le MERCREDI DOUZE JUIN MIL NEUF CENT QUARANTE, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice de Figeac, par devant Monsieur CARRAYROU, Juge-Commissaire, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, appartenant à Monsieur Maurice PAPY, sans profession, domicilié à Viazac, mais actuellement interné à l'Asile de Leyme ; ledit Maurice PAPY interdit par jugement du Tribunal Civil de Figeac, en date du 8 mars 1939.

Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur Marius PAPY, receveur des postes, domicilié à Labastide-Murat, agissant comme tuteur datif de Monsieur Maurice PAPY, son frère, sus-nommé ;

Demandeur ès-qualité, ayant Maître BERTRANDY pour avoué.

Elle aura lieu en présence, ou lui dûment appelé de :

Monsieur Henri MASBOU, Agent d'assurances, domicilié à Figeac, pris comme subrogé-tuteur de Monsieur Maurice PAPY, sus-nommé ; ledit Monsieur MASBOU nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille dudit Maurice PAPY, prise sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton Est de Figeac, le 22 avril 1939.

Désignation des immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE A ÉTÉ INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Lotissement

Lot unique

Ce lot comprendra :

Une propriété située sur la commune de Viazac, ayant son centre d'exploitation au lieu dit « Coste Nègre », en nature de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, terres labourables, prés, anciennes vignes, bois, châtaigneraies et friches, portée ou paraissant portée à la matrice cadastrale de ladite commune sous les numéros 1.393, 1.394, 1.395, 1.396, 1.404, 1.405, 1.406, 1.407, 1.408, 1.409, 1.410, 1.411, 1.415 p., 1.415 p., 1.416, 1.417, 1.418, 1.419 p, 1.419 p., 1.425, 1.426, 1.427, 1.428 p., 1.428 p., 1.429, 1.430, 1.431 p., 1.441 p., 1.447 p., de la section C, pour une contenance globale de neuf hectares quarante-sept ares, trente-neuf centiares.

Les immeubles ci-dessus désignés sont actuellement loués à Monsieur DESSALES Justin, demeurant à Caviole, commune de Viazac, moyennant le prix annuel de trois cents francs que le locataire paye chaque année au quinze décembre, terme échu. D'après les accords intervenus, la location sera résiliée de plein droit dans le cas de vente, sauf un préavis de six mois.

Cahier des charges

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître BERTRANDY, avoué, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Figeac, à Figeac, Palais de Justice, où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Frais

Les frais de poursuite de vente sont payables en diminution du prix d'adjudication.

Au cas de surenchère du sixième, les frais d'adjudication sur première enchère, les frais de surenchère et tous ceux qui seront exposés pour parvenir à la revente sur surenchère, seront supportés par le vendeur ès-qualité, mais seulement jusqu'à concurrence de la différence existant entre le prix de la première adjudication et le prix de l'adjudication sur surenchère. Si le montant de ces frais est supérieur à cette différence entre l'ancien prix et le prix nouveau, l'excédent desdits frais incombera à l'adjudicataire qui en sera tenu en sus de son prix d'adjudication.

Mise à prix

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de dix mille francs, ci ..... **10.000 fr.**

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, au cas de surenchère du sixième.

Fait à Figeac, en l'étude, par l'avoué soussigné poursuivant la vente, le quinze mai mil neuf cent quarante.

P. BERTRANDY,
Avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître BERTRANDY, avoué à Figeac, 17, boulevard Président-Wilson, qui peut être chargé d'enchérir.

CAHORS. IMP. COUESLANT

ETUDE DE Me JEAN FABRE
notaire à Cahors

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant contrat reçu par Me Jean FABRE, notaire à Cahors, le trente avril 1940, enregistré à Cahors le premier mai 1940, Volume 780 *bis*, folio 67, N° 387,

Monsieur Pierre VICAN, carrossier, demeurant à Cahors, avenue de Toulouse, N° 37,

Monsieur Georges IMBERT, industriel et négociant en bois, demeurant à Cahors, avenue de Toulouse,

Monsieur Théodore CAMPAGNAC, mécanicien, demeurant à Cahors, avenue de l'Abattoir,

Ont formé une société à responsabilité limitée ayant pour objet l'exploitation d'un brevet de construction de gazogène à bois, la fabrication dudit gazogène, sa vente et son installation sur camions ou voitures automobiles.

La dénomination de la société est « Société d'exploitation du Gazogène Vic ».

La durée de la société est fixée à dix années à compter du premier avril mil neuf cent quarante, son siège est à Cahors, avenue de l'Abattoir.

Le capital social a été fixé à la somme de VINGT-CINQ MILLE FRANCS, divisé en vingt-cinq parts de Mille francs, attribuées à concurrence de dix parts à M. VICAN, en représentation de son apport en nature, huit parts à M. IMBERT, et sept parts à M. CAMPAGNAC, en raison de leurs apports en espèces.

M. Georges IMBERT a été nommé gérant pour toute la durée de la société : il a la direction exclusive des affaires de la société et il a seul le droit de signer pour le compte de cette dernière.

Il a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire toutes les opérations se rattachant à son objet, tel qu'il est déterminé ci-dessus. Il a notamment les pouvoirs suivants purement énonciatifs et non limitatifs : recevoir et payer toutes sommes, régler tous comptes, faire tous achats de marchandises au comptant ou à terme, souscrire, endosser et acquitter tous effets de commerce, intenter toutes actions judiciaires, représenter la société dans toutes opérations de faillite ou de liquidation judiciaire, se désister de tous droits, faire mainlevée de toutes inscriptions, saisie, oppositions et autres empêchements quelconques avec ou sans constatation de paiement, traiter, transiger, compromettre.

En cas de décès du gérant ou de l'un des associés la société n'est pas dissoute, elle continuera entre le gérant et l'associé survivant ou entre les associés survivants qui seront seuls propriétaires de tout l'actif social à charge de rembourser aux héritiers du prédécédé la valeur de leurs parts telle qu'elle est déterminée d'après les statuts.

Sur les bénéfices il est prélevé cinq pour cent pour constituer la réserve légale, le solde des bénéfices est réparti comme suit : dix pour cent au gérant, en sa qualité, et quatre-vingt-dix pour cent aux parts.

Deux expéditions des statuts ont été déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Cahors, le dix-huit mai 1940.

Pour extrait : J. FABRE.

ETUDE DE Me MÉRIC
Avoué à Cahors
8, rue Georges-Clemenceau
Suc de MM. Chatonet et Lacosse

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal Civil de Cahors, en date du quinze février mil neuf cent quarante, enregistré,

Au profit de : Monsieur DEVIERS Gervais, charpentier, domicilié à Montcuq, actuellement mobilisé,

Contre : Madame DESPRATS Elise, épouse séparée de corps de Monsieur DEVIERS Gervais, ladite dame demeurant à Lebreil (Lot).

Il appert :

Que le jugement du quinze juin mil neuf cent trente-trois ayant prononcé la séparation de corps entre les mariés DEVIERS-DESPRATS aux torts et griefs réciproques de chacun d'eux, a été converti en jugement de divorce, avec toutes les conséquences légales.

Pour extrait,

Signé : J. MÉRIC, *avoué.*

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 12

MAX DU VEUZIT

Rien qu'une nuit

— Oh ! un mariage comme ça ! protesta-t-elle, c'est sans importance.

— Il est tout de même valable, ma pauvre enfant !... Nous sommes vraiment mariés.

— Oui ! mais le mieux que nous ayons à faire tous les deux, c'est de l'oublier.

Il ne répondit pas. Cependant, au bout de quelques instants, il reprit, poursuivant la même idée :

— Dans ce cas, voulez-vous éviter de parler de cette histoire à l'ambassade ? Peut-être vous demanderait-on des explications dans lesquelles vous vous embrouilleriez. Il est préférable d'éviter les allusions... à moins que vous sentiez que mon nom vous est utile... Il peut vous servir d'abri.

— Tout est possible ! Je suivrai vos conseils. Vous êtes très bon.

Il la regarda et un peu d'émotion voila ses traits. Sa main assez fine, aux ongles soignés, vint caresser légèrement les joues de la jeune fille.

— Vous êtes une brave petite épousée, Orane. Je regrette bien de ne pouvoir être pour vous qu'un appui éphémère.

— Votre assistance, cependant, ne pouvait s'employer pour moi plus activement, fit-elle, toute saisie de son geste affectueux et plus encore troublée qu'il l'eût appelée par son prénom.

Sans voir son émoi, il observait :

— J'ai fait ce que j'ai pu, quoique...

Il marqua un léger arrêt :

— Il faut me pardonner, señora, reprit-il. Tout à l'heure... je...

— Quoi donc ?

— J'ai dû vous embrasser... un peu de force, je crois.

Elle fronça le sourcil.

— Oh ! J'ai bien compris ! Ce n'était pas de votre faute et vous n'y teniez pas plus que moi.

— Heu... commença-t-il. Je...

Il n'acheva pas, ce qu'il aurait pu dire n'eût sans doute pas été compris de sa compagne.

— N'y pensons plus, décréta-t-il. C'est préférable.

Mais ses yeux qui s'attardaient sur la bouche très rouge qu'il avait tenue sous ses lèvres peu de temps auparavant semblaient démentir ses paroles.

Heureusement pour tous deux que ce souvenir embarrassait, Vincente et sa compagne vinrent les rejoindre.

— Nous finissons la journée ensemble ! proposa l'arrivant.

— J'en serais ravie, insista Frasquita. Votre femme est charmante, Ruitz.

— Je vous remercie de ce que vous dites, répondit celui-ci cordialement. Merci aussi pour ce que vous nous proposez si affectueusement... Ce sera pour une autre fois... Aujourd'hui, j'ai des courses très urgentes... oui, des démarches pour mes affaires ! Vous permettez que je vous quitte et que j'emmène ma jeune femme... Avec toutes ces visites nous n'allons avoir guère de temps à passer en tête à tête.

—Alors, partez vite, approuva la femme de Vincente, dont le visage s'altérait à l'idée de la fuite des heures.

— Et n'oublie pas, vieux, remarqua avec insouciance son mari, qu'il faut que nous démarrions à l'aube demain matin.

— Je sais, je sais ! répondit Ruitz en s'éloignant. En route pour Majorque dès quatre heures du matin ; c'est le dessert qu'on réserve à notre repas de noce !... Un dessert de pruneaux dont nous nous passerions bien, d'ailleurs, ajouta-t-il en aparté.

Puis, parlant à sa compagne :

— Vous allez venir chez moi, señora, dit-il avec l'esprit de décision dont il avait fait preuve depuis quelques heures. Ma chambre est située dans une maison amie. Il y a des années que j'y habite et vous y serez en sûreté pour le moment... Vous devez avoir faim, sans doute ?

(*A suivre*).